



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Cayenne, vendredi 29 juillet 2022

La coopération transfrontalière avec le Suriname relancée

Conseil du fleuve Maroni 2022

Le Conseil du Fleuve Maroni, s'est réuni à Paramaribo, Suriname, le 28 juillet 2022. Dans un souci de meilleure opérationnalité, il s'est tenu dans un format restructuré conformément aux termes de la "Déclaration conjointe sur la gestion commune du fleuve Maroni et de la rivière Lawa et le développement commun de la zone frontalière" du 15 mars 2021.

Les deux parties se sont rencontrées en bilatéral ; pour la partie française, la coordination était assurée par Christophe LOTIGIÉ, le Sous-préfet de Saint-Laurent du Maroni, entouré des représentants des services de l'État, et des élus et chefs de service chargés de la coopération régionale pour la Collectivité Territoriale de Guyane, ainsi que du Chargé d'Affaires de l'Ambassade de France à Paramaribo ; pour la partie surinamaïse, la coordination était assurée par l'Ambassadrice Miriam MAC INTOSH, Secrétaire Permanente chargée de la Coopération Internationale au sein du Ministère surinamaïse des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération internationale.

Le dernier Conseil du Fleuve s'est tenu en 2018. Les échanges entre les deux parties ont repris dans l'esprit d'amitié et de coopération qui caractérise les relations entre la France et le Suriname et avec la volonté partagée d'apporter des améliorations concrètes à la vie des populations sur les deux rives du fleuve.

Les points discutés sont organisés en 3 piliers :

- **le développement de l'activité économique transfrontalière** : la réglementation du transport fluvial sur le Maroni et l'enregistrement des pirogues, l'aménagement du ponton et de la cale du bac à Albina, l'aménagement des sauts et réglementation de l'activité des barges extractives
- **les questions environnementales** : l'exploitation minière responsable, la prévention et la gestion des déchets et la surveillance et la prévention des inondations
- **la coopération en matière de sécurité, police, justice, État de droit** : la carte transfrontalière, la coopération en matière d'état civil ainsi que la coopération en matière de sécurité et lutte contre les activités illicites transfrontalières.

Parmi les avancées lors de cette rencontre, on peut relever celles concernant le bac transfrontalier et l'enregistrement des naissances d'enfants surinamaïses au Centre hospitalier de l'Ouest guyanais (CHOG).

Les deux parties ont convenu que le bon fonctionnement du bac Saint-Laurent du Maroni – Albina est essentiel aux échanges entre les deux territoires. Il a été arrêté que la réparation du ponton actuel, financée par le Suriname, se ferait sous trois mois. Concernant **la nouvelle cale qui doit recevoir le bac Malani, elle sera livrée en octobre 2023**. À cet égard, la partie française a confirmé que le financement des travaux de la cale en béton serait entièrement assuré par la partie française grâce à la contribution des fonds européens (84,28 % PCIA) et de la Communauté des Communes de l'Ouest Guyanais. Les deux parties ont prévu de se rencontrer dans les plus brefs délais pour arrêter les modalités techniques de ce projet et le lancer officiellement.

Les deux coordinateurs se félicitent de la **présence désormais effective d'un officier de l'Etat-civil surinamaïse au sein du CHOG, depuis le 7 juillet 2022**. Il contribue à vérifier que les actes de naissance des

enfants nés au CHOG de femmes surinamaises répondent bien aux normes de l'Etat-civil surinamais, évitant ainsi les cas d'apatridie.

De nouvelles perspectives ont été évoquées à l'occasion de cette rencontre. Suite aux observations et préoccupations exprimées lors des réunions préparatoires, **les deux parties ont décidé d'élargir les thématiques traitées par le Conseil du fleuve aux domaines de la santé, de l'éducation et des échanges culturels et sportifs.**

Chacun des groupes de travail spécifiques se réunira en bilatéral à partir de la rentrée scolaire en vue d'avancer sur les différentes thématiques, sous la supervision de l'équipe de coordination du Conseil du Fleuve.

En conclusion, les deux coordinateurs, Christophe LOTIGIÉ, Sous-Préfet de Saint-Laurent du Maroni et Miriam MAC INTOSH, Secrétaire permanente du Ministère surinamais des Affaires étrangères, se félicitent de la réussite de cette **rencontre qui marque la relance des travaux du Conseil du Fleuve au bénéfice des populations du Maroni.**

Contact presse

Service Régional de la Communication Interministérielle

communication@guyane.pref.gouv.fr
www.guyane.gouv.fr